



Compte rendu : Assemblée Générale du 31 janvier 2019 à St Molf

Tel. : 06.24.36.36.35

1. Présentation du bureau :

Anita Bonneau, notre présidente, remercie les 25 adhérents pour leur présence (15% des adhérents inscrits sur les 2 communes) ainsi que M. BERNIER Dominique, adjoint vie associative et Sportive de St Lyphard.
M.BIBARD Emmanuel, adjoint vie associative, Sportive et Développement Touristique de St Molf est excusé.

Composition du bureau :

- Anita Bonneau : présidente
- Marie-Béatrice Rastel : responsable des inscriptions pour la commune de St Lyphard
- Rose-Anne Guegnot : secrétaire adjointe pour la commune de St Lyphard
- Muriel Voisin : trésorière
- Dominique Sénéchal : secrétaire et responsable des inscriptions pour la commune de St Molf et du site internet
- Françoise Lalia : Membre active
- Jacqueline Leray : Membre active

2. Rappel de nos activités :

Tous nos cours sont assurés par **Antoinette Benoît**, animatrice éducatrice sportive diplômée et embauchée en CDI par l'association depuis 2005 pour 7h de cours hebdomadaire. Elle est rémunérée en chèque emploi associatif.

L'association règle donc son salaire, les charges salariales, sa prévoyance-retraite, une partie de sa cotisation mutuelle depuis le 1^{er} janvier 2016 (Loi du mois de juin 2013), ses congés payés et ses formations.

Les cours ont lieu selon les horaires suivants :

à St Molf (Centre culturel)

- Lundi : 20h15/21h15 (Pilates)
- Mercredi : 20h00/21h00 (gym tonique)
- Jeudi : 17h30/18h30 (Pilates)
- Vendredi : 11h15/12h15 (Stretching)

à St Lyphard (salle de la Vinière ou salle des Coulines)

- Lundi : 17h00/ 18h00 (Pilates)
- Lundi : 18h45/19h45 (Step)
- Jeudi : 19h00/20h00 (gym tonique)

Le nombre d'adhérents augmente sur la commune de St Lyphard, 85 inscrits pour l'année 2018/2019, 78 pour l'année 2017/2018. Le nombre d'adhérents augmente également pour la commune de St Molf, 89 inscrits pour l'année 2018/2019, 83 pour l'année 2017/2018.

C'est l'activité Pilates qui attire beaucoup de monde puisque, sur les 2 communes, il y a 114 inscrits (77 St M – 37 St L) répartis sur 3 cours différents, soit une moyenne de 38 personnes par cours, ce qui pose un problème de place dans la salle des Coulines de St Lyphard pour le cours du lundi soir mais aussi pour celui du jeudi. Mr BERNIER a été interpellé sur le sujet car une salle beaucoup plus grande existe juste à côté. Malheureusement, pour l'instant, la réponse des élus de la commune reste toujours la même : cette grande salle ne peut pas être prêtée aux associations. Nos adhérents de St Lyphard présents dans la salle ne comprennent pas les raisons de ce refus car nos activités ne créent aucune nuisance sur ces locaux municipaux : utilisation de tapis et d'agrès souples, cours en chaussette ou en tennis ... ! De plus, notre association a pour objectif, dans ses statuts, de proposer du Sports à Tous, tout comme la Fédération Sports pour Tous et à ce titre, elle ne se voit pas faire de la sélection pour un problème de local dont la solution est à « portée de mains » ... !

Anita rappelle que notre association est affiliée à la Fédération Française Sports Pour Tous et qu'elle doit verser une adhésion afin d'obtenir une licence pour chaque adhérent. Cette licence permet notamment de souscrire à une assurance pour l'ensemble de nos activités. Elle permet également d'avoir accès à d'autres activités dans d'autres associations affiliées à la même Fédération sans avoir à régler la part d'adhésion revenant à cette Fédération.

Les adhérents ont également accès à des séjours en pleine nature comme par exemple dans le centre de la Fédération à Ste Enimie en Lozère. Nous invitons d'ailleurs chaque licencié à se connecter sur le site de la Fédération dans lequel il est possible d'accéder à un espace licencié en utilisant les informations notées sur la licence reçue à la suite de leur inscription.

<https://www.sportspourtous.org/>

Sur ce site, les membres du bureau bénéficient depuis septembre 2018 d'un espace extranet permettant de gérer les inscriptions. En début de saison, certaines d'entre nous ont participé à une formation d'une demi-journée proposée par le Comité

Départemental Sports pour Tous 44. La prise en mains n'a pas été compliquée mais nous avons encore quelques améliorations à apporter lors de la saison prochaine pour mieux utiliser cet outil.

En application du décret n° 2016-1387 du 12 octobre 2016 modifiant les conditions de renouvellement du certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport (CACI), la commission médicale de la Fédération Française Sports pour Tous détermine une fréquence de renouvellement de ce CACI, d'une fois tous les trois ans. En application du décret ministériel n°2016-1157 du 24 août 2016, entre chaque CACI, un auto-questionnaire médical permettra, s'il est attesté sans réponse négative, de renouveler sa licence sportive. Le certificat médical est obligatoire pour toute nouvelle inscription et il doit donc être renouvelé tous les 3 ans. Une liste des inscrits avec les dates d'attribution des certificats médicaux sera établie par le bureau d'ici le mois de juin pour informer ceux ou celles qui auraient oublié cette date.

La cotisation à la Fédération permet également d'avoir des informations, des conseils et des outils de communication pour le bon fonctionnement de l'association. Elle permet aussi de régler les frais auprès de la SACEM pour l'accompagnement musical des cours ainsi que la formation des animateurs.

3. Bilan financier :

Les ressources correspondent aux adhésions reçues essentiellement en début de saison ainsi que les 2 subventions versées par les municipalités de St Lyphard et de St Molf en fonction du nombre d'adhérents domiciliés respectivement sur chacune des 2 communes. Les subventions pour les 2 communes sont de 700€.

Les dépenses se répartissent sur plusieurs postes :

- Les cotisations à la Fédération Sports Pour Tous.
- L'achat des CD de musique pour animer les cours.
- La participation à un contrôle médical annuel pour Antoinette auprès de la médecine du travail, participation partagée avec 2 autres associations (Mesquer et La Turballe).
- L'achat de matériel gymnique pour diversifier les cours et renouveler les activités selon les besoins.
- Le salaire d'Antoinette, les charges URSSAF et de mutuelle.
- Depuis l'an dernier, la Fédération ne propose pas de stages pour Antoinette car elle est en restructuration.
- Les frais d'alimentation et de boissons pour l'assemblée générale

Muriel, notre trésorière, explique aux personnes présentes le compte de résultats de l'association pour l'année 2018.

Après avoir exposé les différents postes budgétaires, Muriel annonce un solde de + 1205.44€ avec un total général « recettes » de 15477.50€ et un total « dépenses » de 14272.06€.

Ensuite Muriel nous présente le budget prévisionnel de 2019, celui-ci est excédentaire de 36 €.

Au vu de ces bons résultats et compte tenu de l'augmentation des inscriptions pour la saison sportive 2018-2019, le bureau a décidé d'augmenter le salaire d'Antoinette de 5% à compter du mois de janvier 2019, en plus du 1% annuel réglementaire au titre de l'ancienneté.

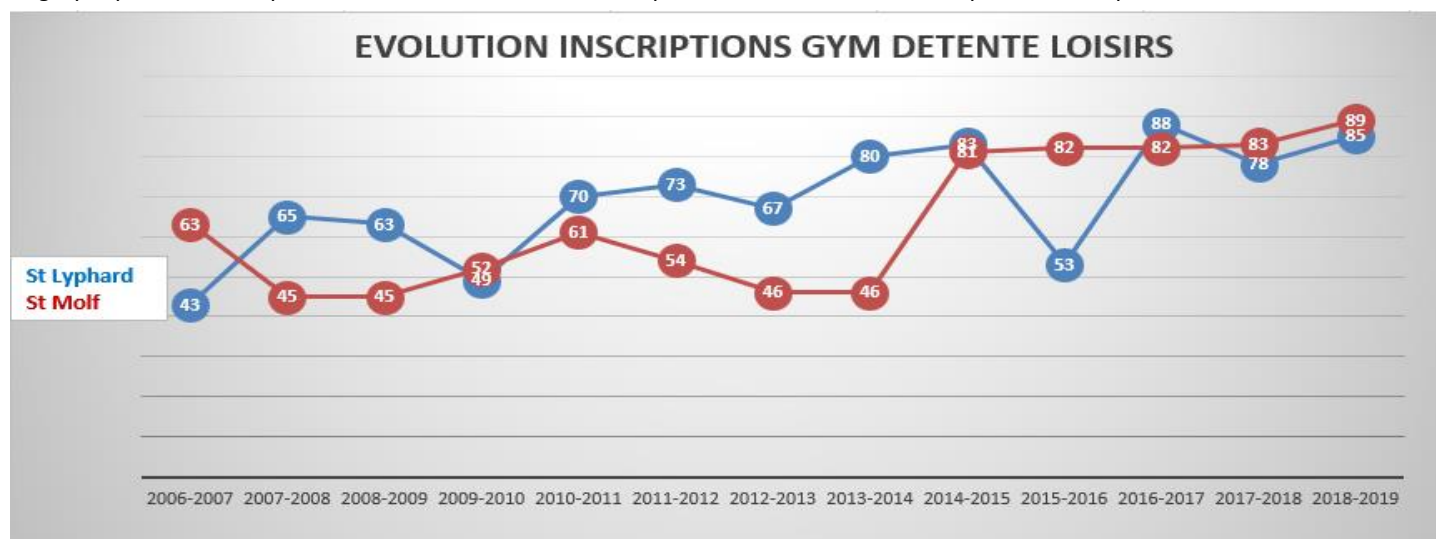
Le budget est voté à l'unanimité.

4. Bilan des inscriptions :

A St Lyphard: 85 adhésions (+7 par rapport à l'an dernier)

A St Molf: 89 adhésions (+6 par rapport à l'an dernier)

Le graphique ci-dessous permet de voir l'évolution des inscriptions sur les 2 communes depuis l'année sportive 2006-2007



5. Communication :

- Tous les ans vers la fin août, des articles paraissent dans la presse locale pour annoncer la nouvelle saison.
- Une distribution de flyers était réalisée sur les 2 communes par certains bénévoles de l'association, mais depuis 2 ans, nous ne le faisons plus dans la mesure où plusieurs de nos cours font salle comble.
- Nous participons au forum des associations sur les 2 communes début septembre, ce qui nous permet de commencer les premières inscriptions tout en faisant découvrir nos activités aux nouveaux arrivants.
- Nous disposons également d'un site Internet sur lequel les informations sont réactualisées régulièrement : <http://www.gym-detente-loisirs.net>

6. Remarques diverses :

- La fin des cours pour cette année sportive aura lieu le vendredi 28 juin 2019.
- La reprise des cours est fixée au lundi 09 septembre 2019.
- Prix pour la saison prochaine : probablement 86 € pour 1 cours hebdomadaire, 100 € pour 2 cours ou plus, mais le bureau se donne le temps de réfléchir à ces nouveaux tarifs d'ici la prochaine rentrée sportive. En vérifiant sur nos listes après l'assemblée générale, cette année, il y a 75 personnes qui ont opté pour les 2 ou 3 cours hebdomadaires soit 43% de nos adhérents.

La séance suivie d'un verre de l'amitié se termine à 20h30.